



Annulatio, achat véhicule

Par JR974

Bonjour,

J'ai fait l'achat d'un véhicule d'occasion en concession le 04/12/2025. Le 05/12/2025 je me rends compte qu'il manque 2 écrous à la roue avant gauche. Le véhicule dispose du label certifié qualité de la concession.

Cette anomalie me fait mettre en doute le label qualité et du sérieux du contrôle effectué avant la vente.

Le paiement du véhicule s'est fait par chèque qui sera encaisser le 25/12/2025.

Je souhaiterai annuler l'achat pour cause de négligence de la part de la concession.

Est ce que cela est possible ?

Par Marck_ESP

Bonjour, bienvenue

Avez vous affaire à un petit garage réputé ou une concession ou un vendeur "pro" trouvé par petites annonces ?

Contrairement à un achat à distance ou avec un crédit à la consommation, l'achat d'un véhicule d'occasion en concession (physiquement) ne bénéficie pas d'un droit de rétractation de 14 jours pour l'acheteur particulier.

Pour annuler une vente, il faudrait prouver l'existence d'un vice caché, soit un défaut grave et non apparent au moment de l'achat "qui rend le véhicule impropre à l'usage ou diminue tellement son usage que l'acheteur ne l'aurait pas acheté ou l'aurait acheté à un prix inférieur".

Par janus2

Le véhicule dispose du label certifié qualité de la concession.

Bonjour,

Cela n'a aucune valeur légale et ne change rien aux relations vendeur / client.

Dans votre cas, pour le moment, le seul reproche que vous faites au véhicule, c'est le manque de 2 écrous de roue (est-ce sur la même roue ou deux différentes ?). Le vendeur est donc obligé de vous fournir et vous monter ces 2 écrous.

Cela semble un peu faible pour faire annuler la vente par la justice, reste un éventuel accord amiable avec le vendeur.